
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Président.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Madame Marguerite FONT, Madame Jocelyne BORDE, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Rachel SARAGOSA, Monsieur Alain HERVE, Madame Laurence DUWER, Madame Marie-Christine ORDAS

Procuration(s) : aucune

Excusés : Madame Véronique PETIT, Monsieur Thomas BERGIA, Madame Madeleine BRONSART, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absents : Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Katya SCHMITT, Madame Amanda DOS SANTOS

Secrétaire de séance : Madame Marguerite FONT

∞∞∞∞∞∞∞∞∞

La séance est ouverte à 18H39.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et procède à l'appel nominal des membres.

Exercice : 16 Présents : 09 Pouvoir : 00 Excusé(s) : 04 Absent(s) : 03

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 septembre 2024 adopté à l'unanimité.

Lecture des décisions prises depuis le dernier conseil d'administration.

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHAUMONTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de CHAUMONTEL

**DECISION DU PRESIDENT DU CCAS
N° 2024/04**

TARIFICATION DU REPAS DE NOËL

Le Président du CCAS de la Commune de Chaumontel,

Vu l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS n° 2020/082 du 16 juillet 2020 par laquelle les membres présents ont délégué au Président et par subdélégation au Vice-Président la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée ;

Considérant la nécessité de statuer sur le montant de la participation des aînés pour le repas de Noël qui se déroulera le jeudi 12 décembre 2024 au Grandes Ecuries de Chantilly.

DECIDE

Article 1 : De fixer les tarifs suivants :

Participation de 25 € pour les conjoints âgés de moins de 70 ans ;
Participation de 50 € pour les personnes extérieures à Chaumontel.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration du CCAS.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise
- Monsieur Le Trésorier Principal de Garges-lès-Gonesse

Fait à Chaumontel, le 02 décembre 2024



Sylvain SARAGOSA,
Président du CCAS

1. Budget : décision modificative n°1

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE CHAUMONTEL

N° 2024/113

**DATE DE
CONVOCAION**

Le 09 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Président.

OBJET :

**BUDGET CCAS
DECISION MODIFICATIVE
N°1**

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Madame Marguerite FONT, Madame Jocelyne BORDE, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Rachel SARAGOSA, Monsieur Alain HERVE, Madame Laurence DUWER, Madame Marie-Christine ORDAS

Procuration(s) : aucune

Excusés : Madame Véronique PETIT, Monsieur Thomas BERGIA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absents : Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Katya SCHMITT, Madame Amanda DOS SANTOS, Madame Madeleine BRONSART

Secrétaire de séance : Madame Marguerite FONT

Nombre de Conseillers en

Exercice : 16

Présents : 09

Votants : 09

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 19 décembre 2024

Le Président,
Sylvain SARAGOSA

Monsieur Sylvain SARAGOSA, Président du CCAS informe les membres du Conseil d'Administration qu'il y a lieu de réajuster les crédits du budget 2024 du CCAS afin de les adapter à la réalité des informations budgétaires successives.

Ce réajustement concerne des crédits ouverts à la section de fonctionnement. Il convient de les basculer du chapitre 70 au chapitre 77 sur le budget CCAS 2024 aux articles suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap)	Montant	Article(Chap)	Montant
		706888 (70) : Autres	-99,52
		773 (77) : Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	99,52
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Le Conseil d'administration :
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE cette décision modificative n° 1 en votant les crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Maire,
Sylvain SARAGOSA

2. Informations sur l'organisation de la galette des rois

La galette des rois se déroulera le jeudi 16 janvier 2025.
M. Frece assurera comme l'an passé l'ensemble de la prestation : confection de la galette, tables, chaises, vaisselle...
L'après-midi sera animée par le DUO.

3. Repas champêtre : idées de lieux

Des idées de lieux sont proposées : château de Châtenay en France, maison en face de la mairie...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H10.

SIGNATURES

Sylvain SARAGOSA, Président	
Marguerite FONT, Secrétaire de séance	